

REGLEMENT du 8^{ème} DERBY PIC DU MIDI – GRAND TOURMALET Édition 2017

SOMMAIRE

1. Présentation de la course
2. Parcours
3. Participation
4. Sécurité
5. Engagement
6. Dossards
7. Equipes
8. Briefing
9. Reconnaissance
10. Terrain
11. Départ
12. Cas de disqualification
13. Classement
14. Remise des prix
15. Annulation
16. Ethique
17. Sanctions
18. Chronométrage
19. Assurances
20. Arrêt de course
21. Remboursement
22. Contestations

1 / Présentation de la course

Il s'agit d'une course de glisse en haute montagne en ski, snowboard, télémark ou monoski et engins spéciaux. Les participants devront choisir l'itinéraire le plus opportun pour imaginer remporter cette course. Pas de porte, ni de tracé imposé en dehors de quelques passages interdits pour raison de sécurité. C'est aussi et avant tout une rencontre de glisseurs de tous horizons.

2 / Parcours

Le parcours retenu en fonction des conditions météorologiques et nivologiques sera :

Départ en haut du Pic du Midi face sud « classique ». Vallon d'oncet, versant Barèges, arrivée rive droite ou gauche du télésiège de la Toue. (Voir carte détaillée). La remontée s'effectuera par le Télésiège du Tourmalet.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur.

3 / Participation

Tous les participants doivent justifier de leur aptitude médicale par la remise lors du retrait des dossards d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'aptitude physique à participer à cette compétition, compte tenu à la fois de l'altitude, « du terrain haute montagne » et de la longueur du parcours. Le certificat médical joint à la fiche d'inscription devra être établi, à la diligence et sous la responsabilité du participant, par un médecin exerçant dans l'un des pays de l'Union Européenne.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels, « notamment » lors de leur descente jusqu'à la gare de départ du Téléphérique du Pic du Midi.

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents à 150 participants. Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun.

4 / Sécurité

Le port du casque homologué ski est obligatoire ainsi qu'une protection dorsale ou un sac à dos. DVA* obligatoire (DéTECTeur Victime en Avalanche) en état de marche (émission et réception), ainsi qu'une sonde et une pelle. L'équipe de secours est équipée du matériel de détection et d'une trousse de premier secours.

5 / Engagement

Le coût de l'inscription est de 70€ avant la course, 60€ pour les titulaires du forfait saison Grand Tourmalet et détenteurs des cartes No'Souci (clôture des inscriptions le vendredi 31 mars 2017 à 19h30) dans la limite des places disponibles.

L'inscription comprend :

- le pass d'accès (forfait ski) pour le Grand Tourmalet - Pic du Midi le samedi (jour de course).
- la collation au matin du briefing le samedi.
- le repas après course
- l'accès aux ateliers montagne

L'inscription jusqu'au jeudi 30 mars 16h se fera uniquement sur le site www.n-py.com ou par téléphone au 0 820 208 707.

Une adresse mail dédiée est disponible : derby@n-py.com

Possibilité d'inscription dans la limite des places disponibles sur place, le vendredi 31 mars 2017 jusqu'à 19h30.

6 / Dossards

Remise des dossards le vendredi de 17h à 19h30, attribution des numéros par tirage au sort, et pour les retardataires par ordre d'arrivée.

Attention : Chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la remise des dossards.

Le certificat médical et le bulletin d'inscription dûment complété et portant la mention « règlement et bulletin d'inscription Lu et approuvé » daté et signé par le concurrent, seront remis au moment du retrait des dossards. Ils seront conservés par l'organisation.

Toute inscription incomplète, tout bulletin incomplet ou non signé et non accompagné du paiement de l'engagement ne pourra être pris en compte.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint.

7 / Equipes

Les concurrents peuvent s'inscrire en équipe. Une équipe est composée de trois participants dont au moins une femme, concourant sur trois engins de glisse différents (Ski, Telemark, snowboard, Monoski et engins spéciaux). Les équipes valables pouvant prétendre à classement seront composées comme suit : 2 hommes / 1 femme ou 1 homme / 2 femmes. Chaque coureur de l'équipe doit être inscrit individuellement dans sa catégorie respective. Le temps de l'équipe est calculé par l'addition des 3 temps. Pour être prise en compte, l'équipe doit être déclarée sur le bulletin d'inscription de chacun de ses trois membres lors de son enregistrement. Seules feront l'objet d'un classement, les équipes dont les 3 coureurs seront classés dans leur discipline et catégories respectives.

Mise à part les partenaires officiels du Derby, les noms d'équipes ne pourront être en aucun cas des noms de marques, de sites internet etc...

8 / Briefing

Un briefing sécurité course sera effectué pour les participants avec explications sur la sécurité le samedi 01 avril de 8h30 à 9h : présence obligatoire sous le chapiteau derrière la gare du téléphérique.

Reconnaissance la veille fortement conseillée pour réaliser une course en toute sécurité et prétendre à un bon classement.

9 / Reconnaissance

La reconnaissance sera organisée le vendredi matin à partir de 10h00, avec l'ouverture du téléphérique du Pic du Midi (Billet d'accès non fourni).

10 / Terrain

Terrain naturel de haute montagne, guidage par des portes de direction. Importance de la reconnaissance. Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

L'attention des concurrents est tout particulièrement attirée sur le fait que le parcours, situé hors-piste et dans un domaine naturel de haute montagne, ne fait l'objet d'aucune sécurisation préalable contre les risques d'avalanches. En cas de risque d'avalanche anormal, le Comité de Course pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre celle-ci pour raison de sécurité.

Il est possible à tout moment que le comité course prenne la décision d'arrêter la course si les conditions venaient à changer et devenaient dangereuses.

11 / Départ

Départ du Pic du Midi par vague de 5 concurrents, selon le choix des organisateurs, engins de glisse mélangés, toutes les 2 minutes. Les dossards absents au départ seront disqualifiés et non remboursés. Premier départ à 11h00. En fonction des conditions de terrain (nivo météo, réchauffement ou fort refroidissement prévu...) le départ pourra être avancé ou décalé ou annulé dans le temps dans les limites du bon déroulement de la course.

12 / Cas de disqualification

Aide extérieure, passages aux endroits interdits, absence au départ.

13 / Classement

Classement individuel et par engins de glisse, hommes, femmes et « papy riders » + de 55 ans, et par équipe. Catégorie : Un minimum de 10 participants par catégorie et sexe sera exigé pour la remise des prix.

Scratch toutes glisses : Hommes / Femmes : Prize money. Individuel : Prize money aux 3 premiers du classement, par catégories : ski, snowboard, télémark, monoski et engins spéciaux.

14 / Remise des prix

La remise des prix aura lieu à la Mongie sous le chapiteau à 16h.

15 / Annulation

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler la course, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux, dans les cas d'un nombre insuffisant de participants. En outre, l'épreuve pourra ne pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas le décollage et l'intervention des secours hélicoptérés.

16 / Ethique

Vous évoluez sur des terrains montagne et en altitude. Vous vous situez en partie, en zone d'adhésion du Parc national des Pyrénées. Nous vous demandons de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

17 / Sanctions

Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourra entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

18 / Chronométrage

Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent subvenir. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne.

19 / Assurances

Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve.

20 / Arrêt de la Course

Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

21 / Remboursement

Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements ne sera pas remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique.

22 / Contestations

Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation ou l'association du Derby du Pic du Midi, ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.